

ANTILLES: décentralisation ou décolonisation ?

G. DEREY

I l n'est pas excessif d'affirmer que, suite aux initiatives décentralisatrices du gouvernement socialo-communiste français, le champ politique antillais se trouve plus que jamais dominé par la question dite du statut. Dans un premier temps nous examinerons ce que représente, dans la démarche gouvernementale, la décentralisation. En ayant soin d'en préciser les limites au regard de la décolonisation des Antilles. Dans un second temps, nous considérerons la position et les réactions des diffé-

rentes forces politiques antillaises, autres que nous, face au projet et au début de mise en œuvre de la décentralisation. Nous présenterons, enfin, les propositions du GRS (Groupe révolution socialiste, section antillaise de la IV^e Internationale) pour qu'à la faveur de la dynamique décentralisatrice l'action des masses débouche sur la décolonisation. Cet article fait suite à un premier, publié dans notre numéro de juillet, sur la montée des luttes aux Antilles après le 10 mai.

I L va sans dire que globalement on doit porter à l'actif du gouvernement français dans les DOM ses mesures en faveur de la liberté d'expression des courants anticolonialistes, entre autres : relaxation de la quinzaine de patriotes antillais et guyanais incarcérés pour délit d'opinion sous Giscard-Barre, dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat, relative libéralisation des chaînes de radio et de télévision le plus souvent, il faut l'avouer, sous la pression des usagers et des organisations démocratiques. En d'autres termes, il a été mis fin à la politique d'agression et de répression contre les anticolonialistes perpétrée par l'ancien régime qui tentait, vaille que vaille, de placer sous l'éteignoir un mouvement national en pleine germination.

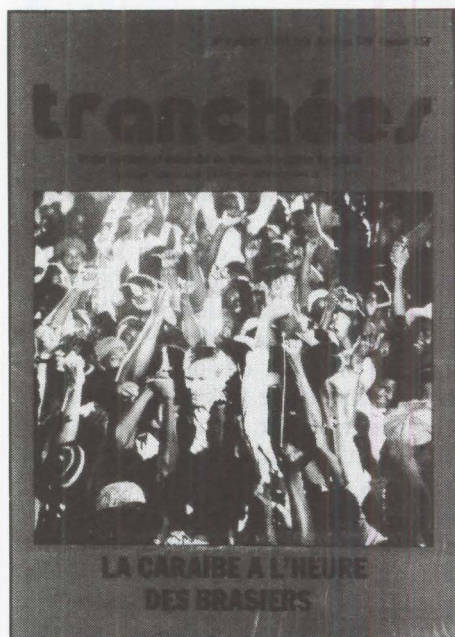
Quelle décentralisation pour les Antilles ?

Toutefois, concernant le devenir politique des Antilles sous domination française, c'est surtout sous l'éclairage de la décentralisation, considérée comme l'une des réformes maîtresses du septennat en cours,

qu'il importe, d'ores et déjà, d'examiner la ligne de conduite et de tester les intentions objectives des gouvernants en place.

Les réformes effectuées par les gouvernements antérieurs, de celle de 1955 instituant les programmes d'action régionale à celle de 1972 divisant le territoire français en Etablissements publics régionaux (1), partageaient en commun de traiter de la régionalisation en termes économiques évacuant les questions politiques liées à la centralisation du pouvoir d'Etat par la bourgeoisie ; dans ce cadre les transferts de compétences administratives n'allaient jamais au-delà de la déconcentration.

Or, beaucoup plus qu'à une simple déconcentration c'est à une authentique décentralisation, à savoir au transfert de prérogatives étatiques au bénéfice des membres élus au suffrage universel des collectivités locales, que s'engageaient, en 1972, les signataires du Programme commun de la gauche française (ch. III, 3^e partie). Significativement le cas des DOM est traité, à part, dans la 4^e partie consacrée à la « coopération internationale ». Il y est dit : « *Le gouvernement reconnaît le droit à l'auto-détermination des peuples des DOM et des TOM. Les nouveaux statuts seront discutés avec les représentants des populations*



« Tranchées », revue culturelle et politique du Groupe révolution socialiste, section antillaise de la IV^e Internationale.

(1) Suite au refus des conseils généraux de la Guadeloupe et de la Guyane de former la grande région Antilles-Guyane proposée par le gouvernement d'alors, les Antilles sont érigées en régions mono-départementales en 1973.

concernées et devront répondre aux aspirations de celles-ci. La Guadeloupe, (...), la Martinique, (...), seront érigées en collectivités nouvelles prévues par l'article 72 de la Constitution. » En clair, la perspective tracée était celle d'une décolonisation (réformiste et gradualiste). On se rappelle encore quel tollé souleva cette prise de position dans les rangs de la droite qui accusa la gauche de vouloir larguer les DOM malgré eux. Il s'agissait, en réalité, d'un soutien apporté aux forces autonomistes des DOM qui, peu de temps auparavant, soit en août 1971, s'étaient réunies en convention au Morne-Rouge (Martinique). La plateforme de cette convention demandait la transformation des DOM en Etats autonomes : assemblée délibérante élue au suffrage universel votant les lois du ressort de la collectivité autonome ; exécutif désigné par l'assemblée et responsable devant elle ; organe de coopération régissant les relations entre l'Etat autonome et l'Etat central. Les DOM étaient expressément définis comme des « entités nationales ».

Reculades et tergiversations du gouvernement français

L'application du programme commun et du programme autonome aurait inéluctablement brisé le moule unitaire de l'Etat français pour favoriser l'évolution vers une République française fédérale. Depuis, sous la pression de la droite et au motif de la volonté présomptive, exprimée électoralement, des populations antillaises de rester françaises à part entière, la gauche française a opéré une reculade spectaculaire. Surtout le PS qui a fait de la question des DOM, on s'en souvient, l'un des points d'affrontement avec le PCF pour justifier la rupture du programme commun en 1977. Désormais le PS entend traiter les DOM en collectivités territoriales comme les autres ; son objectif global tient en la formule « rapprocher, par la décentralisation, le pouvoir du citoyen ». Un tel projet marque l'abandon de la reconnaissance effective du droit à l'autodétermination des colonies françaises, le refus de la reconnaissance des droits nationaux des Antillais. Présentement en situation hégémonique dans l'alliance gouvernementale, le PS impose

forcément son projet de redéfinition des relations coloniales.

Cependant, les intentions du PS ne sont pas exemptes, loin s'en faut, d'hésitations. Il n'y a pas si longtemps encore, en décembre 1980, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale déposait une proposition de loi spécifique aux DOM visant à y promouvoir, par priorité, une décentralisation plus hardie qu'en France (un peu à la manière corse). Or, au lendemain du 10 mai, malgré les pressions accrues des forces autonomistes — ne reposant, il est vrai, sur aucune mobilisation unitaire des masses populaires — le gouvernement socialiste-communiste abandonne toute idée d'une loi particulière aux DOM. La loi Defferre de juillet 1981 énonce dans son article 1 : « *En ce qui concerne les DOM la présente loi s'applique jusqu'à la promulgation des lois adaptant ses dispositions à la spécificité de chacune des collectivités concernées.* » Où l'ambiguïté extrême le dispute au flou institutionnel. C'est dans ce cadre qu'il convient de resituer les déclarations dissonnantes, les propos contradictoires d'un Emmanuelli ou d'un Defferre évoquant la « spécificité » guadeloupéenne et martiniquaise pour mieux réaffirmer que ces pays resteront, de par la volonté de leur population, des départements à part entière de la République française. Alors que dans le point 58 de son programme électoral le candidat Mitterrand avait opté sans ambage pour l'instauration d'assemblées uniques élues au suffrage universel direct à la proportionnelle, conformément aux souhaits de ses alliés de la gauche antillaise, il a fallu attendre plus d'un an pour qu'enfin le gouvernement se prononce sur le principe. Plus d'un an durant laquelle les gages d'assurance ont été complaisamment multipliés à l'intention de la droite assimilationniste. Que conclut, en effet, le communiqué en date du 7 juillet 1982 par lequel le Conseil des ministres statue que les DOM seront dotés d'assemblées uniques pour adapter la décentralisation aux « *spécificités résultant de la situation géographique et de l'histoire* » sinon que « *ces dispositions qui préservent entièrement le statut départemental des départements d'Outre-mer, statut auquel le gouvernement est particulièrement attaché, garantiront une plus large participation des citoyens à la gestion de leurs affaires et la permanence de leur action dans le cadre de la nation française.* » Au-delà du principe, le degré de spécificité dont il sera tenu compte dans les faits dépendra principalement de l'évolution du rapport de force, sur le

terrain de la lutte politique, entre départementalistes partisans du statu quo institutionnel et antidépartementalistes (autonomistes et indépendantistes).

« Gauche classique » et autonomistes

Commençons par les forces qui, sur place, devraient servir de caisse de résonance aux projets gouvernementaux, je veux parler des fédérations locale du PS. Miraculeusement ressuscitées par l'électrochoc du 10 mai, qui va jusqu'à provoquer l'attraction de politiciens ayant quelque peu flirté avec le giscardisme, la Fédération socialiste de la Guadeloupe (FSG) et la Fédération socialiste de la Martinique (FSM) sont évidemment favorables à la décentralisation. Il s'est même dégagé en leur sein une majorité pour revendiquer l'application d'une décentralisation adaptée aux spécificités des DOM : assemblée unique, organes de développement, etc. Vu la relative faiblesse de leur représentativité sur la scène politique antillaise (2), leur tactique se borne à jouer des relations privilégiées avec le PS français et les instances gouvernementales. Leur projet stratégique, au-delà des adaptations institutionnelles préconisées, demeure foncièrement intégrationniste puisque l'objectif avoué est de sortir les Antilles de la crise du système assimilationniste mais en bloquant la dynamique séparatiste. Partant, FSG et FSM s'excluent du camp anticolonialiste qui regroupe autonomistes et indépendantistes.

Les autonomistes en sont venus à inscrire leur projet politique dans la perspective stratégique de la lutte de libération nationale, en partie pour contenir l'extrême-gauche indépendantiste. C'est une dynamique opposée qui sous-tend la décentralisation visant ni plus ni moins qu'à réaménager, moyennant assouplissement, le système de domination et de légitimation de l'Etat colonial français. Même réformiste la logique autonomiste est anticolonialiste alors que la décentralisation cherche, répétons-le, à circonscrire l'aspiration anticolonialiste dans le giron unitaire de la République française. Les divergences sont latentes entre les deux stratégies. D'ailleurs le soutien apporté par les autonomistes antillais au gouverne-

ment français se veut restrictivement tactique.

Le PCG, dans son hebdomadaire *l'Étincelle*, daté du 5 décembre 1981, prend soin de préciser : « *Le changement véritable pour lequel nous luttons c'est la liquidation du système colonial (...). Il s'agira pour les communistes guadeloupéens d'arrêter une ligne tactique efficace, conforme aux réalités politiques du moment pour aboutir à mieux, à ce qui est l'essentiel : la libération nationale et sociale du peuple guadeloupéen par l'accession à un statut d'autonomie démocratique et populaire, étape vers une indépendance à contenu socialiste. En ce qui concerne la décentralisation, chacun sait que ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons (...). nous mènerons la bataille pour tirer le maximum des possibilités de responsabilités qu'elle peut déléguer aux représentants de la collectivité guadeloupéenne.* » Quoiqu'ayant contribué à l'installation du nouveau gouvernement le PCG entend garder, à son égard, sa liberté de critique. C'est ainsi que, déçu par le recul gouvernemental sur la question de la prorogation des mandats des conseils généraux des DOM, le député communiste E. Moutoussamy s'exclame à l'Assemblée nationale : « *Je suis tenté de croire que j'ai trompé des milliers de travailleurs en leur laissant entendre que certains de leurs problèmes pouvaient être réglés par ce gouvernement de gauche.* » (*l'Étincelle*)

Parlant au nom du PPM, Aimé Césaire, dans son discours du 29 mai, décrète un « moratoire sur la question du statut » et réclame la mise en action d'un « plan de survie et de renouveau » économique. Pour ne pas mettre en difficulté le gouvernement français face à une droite électoralement majoritaire dans le pays lors des dernières présidentielles, le PPM a, dans un premier mouvement, privilégié les revendications d'ordre démocratique, économique et social, tentant d'évacuer la question politique du statut. C'est donc un peu à contre-pied que le PPM s'est lancé dans la bataille institutionnelle. Ce parti est entièrement acquis à la décentralisation qui représente, selon lui, une « domiciliation des pouvoirs » allant dans le sens de la « responsabilité martiniquaise ». Position qui n'enlève rien à la nature anticolonialiste du PPM, rappelle son secrétaire général, C. Darsières, en commentant son IX^e Congrès : « *Le parti demeure autonome et nationaliste* » (Interview *France Antilles*, 11/02/1982). Notons que par électoralisme la direction du PPM engage son parti sur une voie qui tourne le dos à l'unité d'action antico-

lonialiste puisque recherchant l'alliance privilégiée avec la FSM et le PCM. L'appel à l'union d'Aimé Césaire se borne formellement à une coalition des réformistes qu'il désigne lui-même du vocable de « gauche classique » et qui exclut catégoriquement les indépendantistes. Incroyable mais vrai ! Voilà un parti, se déclarant, à l'issue de son dernier congrès, favorable à un « grand rassemblement national des Martiniquais », et qui commence par excommunier des secteurs représentatifs de la cause nationale pour mieux collaborer avec ces adversaires invétérés du fait national que sont, à la Martinique, les membres de la FSM.

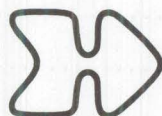
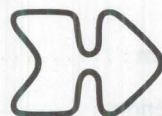
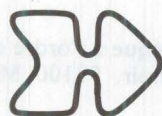
Quant au PCM, la seule des organisations politiques autonomistes des DOM à ne pas avoir appelé à voter Mitterrand le 10 mai, sa position se trouve synthétisée dans la lettre ouverte de son secrétaire général, A. Nicolas, au Président de la république : « *L'heure est venue de traduire rapidement dans une loi votre engagement et notre volonté d'être responsables. Le PCM, dans le cadre de la lutte pour la libération nationale et le socialisme, revendique l'Autonomie démocratique et populaire. Mais il est disposé à accepter l'étape d'une décentralisation véritable.* » (*Justice*, hebdomadaire du PCM, 5/11/1981). Par ailleurs, le PCM réitère la nécessité de l'application d'un plan de survie économique.

L'extrême-gauche indépendantiste

Pour ce qui est de l'extrême-gauche (indépendantiste), commençons par Combat ouvrier, organisation trotskyste tendance Lutte ouvrière. CO mène très peu bataille sur la question statutaire ; son idée maîtresse, qui en soi n'est pas fautive, c'est que « *le gouvernement français décentralise pour ne pas décoloniser* ». Toutefois, son appréciation ultra-gauche de la situation politique issue du 10 mai (gouvernement socialiste-communiste français = gouvernement bourgeois colonialiste) lui enlève toute souplesse tactique, ce qui lui interdit de contribuer efficacement à l'impulsion des luttes présentes dans la perspective de l'unité d'action anticolonialiste. S'agissant des nationalistes guadeloupéens, qui tentent de se regrouper sur une base patriotique avec la création en décembre du Mouvement pour l'unification des forces de libération nationale de la Guadeloupe (MUFLNG), leur position est exprimée dans le magazine *Jakata* de juin

(2) A l'issue des élections cantonales de mars dernier, la FSG compte 6 conseillers contre 7 au PCG, la gauche passant, à la Guadeloupe, de 14 à 17 sièges (avec 53 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour), la droite totalisant 19 conseillers. A la Martinique, où les effets du découpage inégal des cantons sont bien plus sensibles, bien qu'obtenant plus de 50 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour, la gauche ne compte que 12 conseillers (3 FSM, 3 PPM, 2 PCM, 1 GRS, 1 MIM, 1 « nationaliste » et 1 démocrate) contre 24 à la droite.

ABONNEMENTS



qui voit en « la décentralisation un refus de reconnaître la nation guadeloupéenne » ; aux anti-impérialistes conséquents de la Guadeloupe ce mouvement n'offre d'autres perspectives que de le rejoindre. Autant dire que pour le MUFLNG la question de l'unité entre composantes distinctes du mouvement anticolonialiste est un faux problème puisque celle-ci se trouve caricaturalement réduite au renforcement exclusif du mouvement dit patriotique ; projet qui, en bonne logique, devrait opérer par la destruction, par la liquidation des forces ouvrières et populaires extérieures au « camp patriotique » : comme on s'en aperçoit un sectarisme lourd de totalitarisme. Le Mouvement pour une Guadeloupe indépendante (MPGI), récemment créé sur les cendres du GLA (Groupe de libération armée de la Guadeloupe), a bien voulu, dans une interview donnée à l'un de nos camarades, nous présenter son analyse de la situation politique nouvelle ; le MPGI dénonce la décentralisation comme un « gadget », un « leurre » destiné à « masquer les véritables problèmes », à « masquer le fait colonial ». Bien que n'attendant aucun changement fondamental relatif à l'avenir de la Guadeloupe des Mitterrand, Mauroy, Defferre et autre Emmanuelli, le MPGI semble conscient de la latitude tactique offerte aux anticolonialistes antillais par la conjoncture politique : « (...) *Du fait que ce gouvernement a été élu par des travailleurs* — nous confie l'un des porte-parole du mouvement — *il nous faut le pousser dans ses contradictions* » ; et d'ajouter, de ce ton unitaire qui tranche avec la vindicte sectaire du MUFLNG-UPLG, que nous devons « *montrer qu'il y a des indépendantistes qui se battent, qui veulent conquérir l'indépendance de la Guadeloupe* ». Le MIM - La Parole au peuple a pour sa part, réitéré sa position sur les antennes de FR3-Martinique : référendum sous contrôle international des Nations-Unies, tout en reconnaissant la nécessité d'une phase transitoire. À la question : la décentralisation ne pourrait-elle pas constituer cette phase transitoire ?, réponse évasive du MIM qui s'affirme contre la décentralisation tout en laissant entendre qu'il sera présent à la bataille régionale, l'avenir nous dira sur quelle base. En tout cas, aux dernières cantonales, le MIM a appelé au boycottage sans pour autant que son élu, Alfred Marie-Jeanne, Maire et conseiller général de Rivière-Pilote, dont le mandat n'était pas échu, n'eût songé un instant à démissionner de l'assemblée départementale : difficile, à

la vérité, de faire mieux en matière d'inconséquence ! Observons, pour finir, que l'économisme syndical et le sectarisme du mouvement « Asé Pléré An Nou Lité ! » lui ôtent toute possibilité de s'inscrire positivement dans le débat politique entre courants du camp anticolonialiste.

Une droite assimilationniste et soudée

Face à un mouvement anticolonialiste pour le moins divisé et impuissant à trouver le chemin de l'offensive, on peut dire que la droite antillaise s'est soudée, a réalisé l'union sacrée pour sauvegarder ce qui, à ses yeux, représente l'essentiel, à savoir le maintien intégral de la Guadeloupe et de la Martinique dans l'ensemble français. Sans aller jusqu'à faire défiler dans la rue des milliers de gens comme à la Réunion, la droite antillaise n'a pas hésité à multiplier les initiatives en défense de l'assimilation. Certes cette droite, qui avait toujours expliqué aux larges masses qu'un gouvernement de gauche en France signifierait la suppression des prestations sociales aux Antilles voire l'abandon de ces dernières par la France, se trouve aujourd'hui tactiquement obligée de changer de partition. La dramatisation du danger séparatiste n'en continue pas moins à faire partie de son registre propagandiste.

Toutes tendances confondues, la droite redoute avant tout que la décentralisation ne déclenche un processus sinon séparatiste, du moins de déstabilisation institutionnelle. Au départ farouchement opposée au projet gouvernemental, elle tend à changer de tactique vu qu'en France les forces réactionnaires (RPR, UDF...) ont su arracher au gouvernement des concessions leur garantissant que l'unité de la nation française ne serait pas touchée. Dès lors il ne reste plus à la droite assimilationniste qu'à exiger l'application à la lettre de la loi de la décentralisation. En clair, est bon pour les DOM tout ce qui sera décidé pour la France, rien de plus ni de moins. Certes, l'aile moderniste de la bourgeoisie locale, qui réclamait depuis longtemps la décentralisation administrative, peut émettre une appréciation plus nuancée à l'encontre des intentions gouvernementales que les critiques proférées par le noyau ultra-assimilationniste de la droite. Il n'en reste pas moins que toutes les compo-

Abonnement

Abonnement séparé pour CRITIQUE
COMMUNISTE :
1 an : 100 FF

Abonnement séparé pour ROUGE
1 an : 230 FF (étranger, 320 FF).

Chèque à l'ordre de PEC, 2, rue Richard
Lenoir, 93100 Montreuil.



Nom :

Prénom :

Adresse :



santes, toutes les sensibilités de la droite se sont regroupées sur la base de la défense de l'institution départementale menacée dans son existence par le projet d'assemblée unique réclamée par la gauche réformatrice antillaise et ses alliés français (PS, PC...). Création, mi-décembre, à la Martinique, d'une « Union pour une vraie décentralisation sans arrière-pensée séparatiste » qui en dit long sur la capacité de la droite antillaise à récupérer le « changement institutionnel » opéré par la gauche française ; cette union se transforme, par la suite, en « Union départementaliste martiniquaise » dont fait partie Elize qui, tant que la droite était au gouvernement en France, pouvait, ici, se fabriquer à bon compte l'image d'un gestionnaire responsable n'hésitant pas au besoin à fustiger le centralisme bureaucratique de Paris. Création, courant janvier, du Rassemblement populaire pour le progrès de la Guadeloupe (RPG) à l'instigation du docteur l'Etang (maire de Terre-de-Bas, conseiller général des Saintes) et d'Abdon Saman dont l'objectif avoué est de faire « progresser » la Guadeloupe au sein de la nation française en barrant la route au séparatisme. La tactique de cette droite assimilationniste se trouve résumée dans la réponse de M. Bernier, président du conseil général de Guadeloupe, à G. Defferre qui en mal d'autocritique venait de présenter comme une « erreur » l'affaire dite du chapitre 6 du Programme commun où la gauche française s'engageait à reconnaître pour les peuples des DOM le droit à l'auto-détermination. Que répond Bernier ? : « *Nous ne sommes pas les adversaires du gouvernement de la France, nous sommes des citoyens français, avec notre liberté de pensée, et nous défendons la légitimité de la présence de la France en Guadeloupe.* » (France-Antilles Guadeloupe, 18/02/1982) Sous-entendu : les authentiques interlocuteurs, aux Antilles, du gouvernement légitime de la France c'est nous et non cette gauche qui, sous couvert de spécificité, prépare l'aventure séparatiste. Multipliant les contacts à l'échelle des DOM et même de la France, la droite assimilationniste tente de se regrouper en une espèce de front du refus autour de la personnalité du député de la Réunion, Michel Debré. Essayant de maintenir la confrontation sur le terrain purement juridico-institutionnel, pour elle la suppression des conseils généraux c'est la voie d'un statut spécifique injustifié, rejetée par les populations concernées s'il faut en croire les élections de ces dernières années ; il s'agi-

rait de surcroît d'une mesure institutionnelle. Tactique visant à occulter les véritables problèmes des colonies françaises et qui semble tant soit peu porter ses fruits à en juger par l'acharnement avec lequel la « gauche classique » s'enferme dans la bataille juridico-institutionnelle.

Car, en la circonstance, l'enjeu n'est-il pas de savoir de quels pouvoirs doivent disposer les peuples sous domination française pour avancer dans la résolution immédiate, et à terme, définitive, de problèmes fondamentaux nés d'une exploitation et d'une oppression pluri-séculaires ?

Garder le cap sur la décolonisation

Le GRS ne se fait aucune idée sur la volonté ou sur la capacité du gouvernement français à résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent aux larges masses de nos pays. La décentralisation n'est pas la décolonisation, elle n'en constitue pas davantage une étape. Elle est, au contraire, le moyen institutionnel dont se dote l'Etat français pour tenter de juguler la crise d'un système colonial fondé sur un consensus assimilationniste qui a volé en éclats. Les principes qui guident l'action décentralisatrice du gouvernement socialo-communiste aux Antilles, répétons-le, ne s'inspirent ni du droit à l'auto-détermination des peuples guadeloupéen et martiniquais ni de la promotion de leurs droits nationaux, mais relèvent d'une optique foncièrement intégrationniste moyennant une nécessaire adaptation. En ce sens le GRS se refuse à cultiver l'illusion. Nous sommes profondément convaincus que ce qu'il faut pour commencer à sortir nos pays de la crise, ce ne sont ni des conseils généraux ni des conseils régionaux, ni même des assemblées uniques qui cumuleraient les compétences des deux premières instances, mais une assemblée constituante qui serait l'expression de la volonté des peuples guadeloupéen et martiniquais à s'atteler aux tâches urgentes que sont la décolonisation (constitution d'un Etat indépendant et souverain) et l'éradication du sous-développement.

Cependant, puisque la décentralisation nous est imposée par des forces qui se réclament de la gauche, par des courants qui sont majoritaires dans le mouvement ouvrier et dans le

mouvement anticolonialiste, nous ne saurions tactiquement ignorer que, dans une situation coloniale, toute réforme visant à démocratiser tant soit peu la vie politique, à assainir les mœurs politiques, est porteuse d'une dynamique subversive. Potentialité qui, au lieu d'aboutir comme escompté au renforcement de l'Etat colonial, est susceptible de l'affaiblir à la condition, bien sûr, de l'intervention consciente et organisée des masses populaires mobilisées pour la prise en charge de leurs problèmes les plus cruciaux. Dans la présente période, l'anticolonialisme conséquent consiste à offrir un débouché politique à l'actuel regain de combativité revendicative. Dans ce contexte il importe que les partisans de l'assemblée unique bataillent ferme pour que celle-ci soit pourvue de prérogatives à la hauteur d'objectifs aussi vitaux par exemple que la réforme agraire, le contrôle du commerce extérieur, la maîtrise planifiée de nos ressources économiques et humaines, la refonte du système éducatif aux fins d'une prise en compte du sentiment identitaire et d'une ouverture sur notre environnement géo-historique et culturel.

Sur tous ces terrains germent des velléités, se manifestent des intentions, sont prises des initiatives, s'engagent des batailles qui risquent de ne point aboutir faute d'un infléchissement net et irréversible du rapport de force aux Antilles qui corresponde à une avancée des masses laborieuses et des anticolonialistes et à un recul des capitalistes et des assimilationnistes. En vue, d'une part, de présenter à ceux qui luttent la solution politique qui s'impose à leurs aspirations économiques, sociales et culturelles, et, d'autre part, de renforcer le camp de ceux qui se battent pour un changement réel, qui dans des colonies ne peut être que la décolonisation, dès le lendemain du 10 mai, le GRS a proposé la tenue, sans exclusive, d'états généraux anticolonialistes. En définitive l'enjeu d'une telle unité, partant prioritairement des préoccupations concrètes des masses populaires, d'une telle orientation, s'inscrivant résolument dans la perspective de la nécessaire décolonisation, c'est que le mouvement ouvrier parvienne à exercer son hégémonie sur la lutte anti-impérialiste en sorte que l'émancipation de la Guadeloupe et de la Martinique soit totale, soit une libération aussi bien nationale que sociale.

Fort-de-France
le 9/7/1982